

# ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES JEUNES MUSICIENS

Bulle, date du timbre postal.

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que nous vous convoquons en assemblée ordinaire des délégués (2 cartes de vote par société), **le samedi 6 novembre 1999, à 14h00, dans la grande Salle du Restaurant "Le Lion d'Or" à Farvagny.** Les délégués seront présents dès 13h30 pour l'appel des sociétés et l'encaissement de la cotisation annuelle (Fr 20.-).

## TRACTANDA :

1.	Ouverture de l'assemblée	Président AFJM
2.	Rapport des présences et désignation des scrutateurs	Vice-président AFJM Président AFJM
3.	Production musicale	Lyre de Farvagny
4.	Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée ordinaire (annexe)	Président AFJM Délégués
5.	Rapport du président	Président AFJM
6.	Rapport du président de la commission de musique	Président de la com. de musique
7.	Rapport du caissier et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'assemblée.	Caissier AFJM
8.	Fixation de la cotisation annuelle.	Président AFJM
9.	Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes.	Président AFJM
10.	<b>Informations relatives à la prochaine Fête cantonale des Jeunes Musiciens Fribourgeois, à Marly (les 16, 17 et 18 juin 2000)</b>	<b>Président du CO : Pascal Kuenlin et son comité</b>
11.	Admissions, démissions, exclusions.	Président AFJM
12.	22 <sup>ème</sup> Camp musical 2000 (annexe)	Président de la com. de musique
13.	Propositions des membres (à adresser par écrit au président).	Délégués
14.	Divers	-

## RAPPEL

Suite à notre assemblée 1998, durant laquelle nos statuts ont été totalement révisés, il a été décidé qu'une amende de Fr 50.- serait perçue aux sociétés absentes sans excuse écrite avant l'assemblée auprès du président AFJM : (OBERSON Jean-Marc, Rue de la Paix 12, 1630 Bulle). Nous comprenons que votre société puisse avoir une manifestation ou que la formation des jeunes soit prise en charge par un regroupement présent à l'assemblée, mais nous vous prions de nous le faire savoir.

Merci

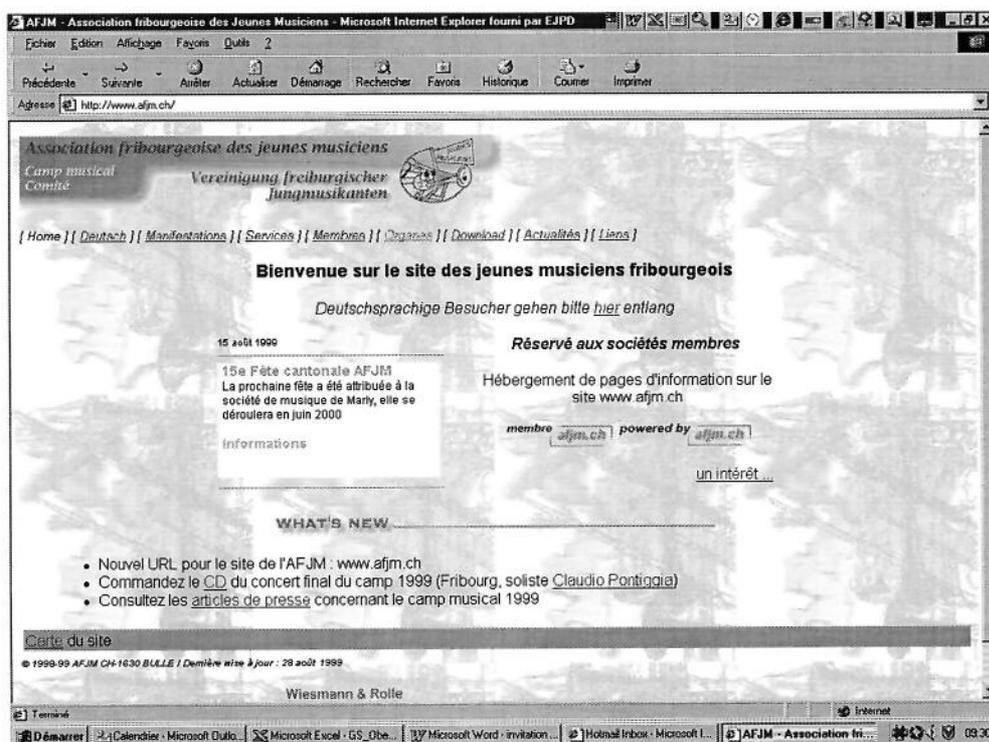
Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

**Association Fribourgeoise des  
Jeunes Musiciens**

*Le Comité.*

**NOUVELLE ADRESSE DE NOTRE SITE WEB :**

**www.afjm.ch**



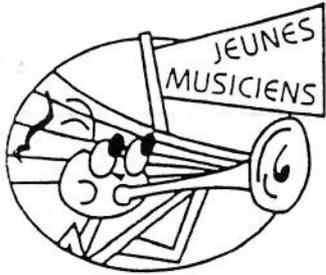
**Annexes :**

1. Formulaire contenant les informations sur votre société à nous retourner lors de l'assemblée ou à adresser à :  
(Olivier Grand, La Villette, 1623 Semsales).
2. Procès-verbal de l'assemblée des délégués 1998 à Misery.
3. Informations relatives au camp musical 2000.

**DELAI POUR LE RETOUR DES INSCRIPTIONS AU CAMP 2000**

**Samedi 13 novembre (cachet de la poste faisant foi)**

aucune dérogation ne sera accordée



## ASSOCIATION FRIBOURGEOISE DES JEUNES MUSICIENS

### Procès-verbal de l'assemblée générale des délégués du samedi 6 novembre 1999 à Farvagny

#### 1. Ouverture de l'assemblée

Après les souhaits de bienvenue, M. Jean-Marc Oberson, président, informe les membres de l'enregistrement de cette assemblée. Cela ne soulève aucune objection. De plus, aucune remarque n'est formulée quant au mode de convocation et au tractanda.

Suite aux salutations d'usage et à l'énoncé des personnes et des sociétés excusées, M. Oberson, poursuit par le point 2 du tractanda.

#### 2. Appel des sociétés et désignation des scrutateurs

62 sociétés sur 83 sont présentes.

9 sociétés sont excusées (La Lyre paroissiale de Courtion, La Fanfare d'Estavayer-le-Gibloux, Die Jugendmusik St-Anton, La Mauritia de Remaufens, l'Echo du Lac de Rossens, La Concordia de Fribourg, La Campagnarde du Haut-Vully, l'Avenir de Grolley et l'Harmonie d'Onnens).

12 sociétés sont absentes.

Ces dernières devront s'acquitter de l'amende selon la décision prise lors de notre dernière assemblée.

Six délégués sont nommés scrutateurs.

#### 3. Production de la Société de musique La Lyre de Farvagny

#### 4. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée à Misery

Sans remarque de l'assemblée, le procès-verbal envoyé avec les convocations à toutes les sociétés est approuvé avec remerciement au secrétaire des protocoles.

#### 5. Rapport du président (Monsieur Jean-Marc Oberson)

Messieurs les présidents d'honneur,  
Monsieur le vice-président d'honneur,  
Mesdames et Messieurs les membres d'honneur,  
Mesdames et messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs les délégués des sociétés,

C'est une très grande joie et un plaisir pour moi que de vous présenter à Farvagny mon troisième rapport en tant que président et ainsi, celui des 3/4 du mandat que vous m'avez confié à la Tour-de-Trême.

La première année fut celle de la découverte et de la prise en main, la deuxième celle des contacts et des modifications des statuts et des règlements. La troisième, je dirais que ce fut celle de la planification et des essais. En effet, dans tous les domaines que compte l'AFJM, aucun n'est resté statique et ceci grâce au dynamisme du comité qui m'entoure et qui n'hésite pas à tout remettre en question.

Si je vous relate la saison 1998-1999, vous vous en rendrez bien vite compte :

Tout d'abord le 21<sup>ème</sup> camp musical cantonal qui s'est tenu du 6 au 9 avril dernier à Romont, commune que nous avons honoré lors de notre assemblée de 1997. En effet, cela fait bien des années que notre association a la chance

de pouvoir compter sur un partenariat qui nous assure, en principe, la mise à disposition des locaux nécessaires à l'enseignement et au logement. Je les en remercie encore très vivement et je prie Monsieur Jean-Denis Cornu, conseiller communal et président d'honneur de notre association, et également madame Jacqueline Liard, conseillère communale, de bien vouloir remercier tous les membres du conseil communal pour le soutien qu'ils montrent à l'égard de la formation instrumentale des jeunes de notre canton.

Le camp cantonal 99 a repris, dans sa conception fondamentale, la structure bipartite adoptée depuis 1994 : création de deux formations instrumentales autonomes et travaillant un programme musical différent (Dal Segno et Da Capo); mise en place d'ateliers sur 2 demi-journées ( visite du Musée du Vitrail et de la Collégiale de Romont; présentation du métier de chef d'orchestre par Monsieur Pierre-Etienne Sagnol, membre de la commission de musique de la Société cantonale des Musiques fribourgeoises; et visite des locaux de Radio Fribourg et de la Bibliothèque Universitaire de Fribourg).

Outre le formidable concert donné le mercredi soir par l'ensemble de saxophone "Les Marquis de Saxe" dont le chant de la célèbre Valse de Tchaïkovski résonne encore dans les dortoirs, ce 21<sup>ème</sup> camp a été marqué de la présence d'un soliste invité, en la personne de M. Claudio Pontiggia, professeur de cor au Conservatoire de Fribourg et soliste invité par quelques-uns des plus grands ensembles classiques et de jazz.

Les participants ont également accueilli pour un bref exposé, M. Marius Barras, directeur du comité d'organisation de la Fête fédérale des Musiques à Fribourg en 2001.

Lors de ce 21<sup>ème</sup> camp, le comité et la commission de musique ont voulu modifier l'infrastructure des logements et ainsi augmenter le nombre de participants au maximum. Et bien, le comité et la commission de musique sont arrivés aux mêmes conclusions : bien que nous ayons accueilli 200 jeunes lors de ce camp et ainsi dû n'en refuser qu'une dizaine, le bilan du camp tant du côté musical qu'administratif ne fut pas celui attendu. En effet, une harmonie de 100 jeunes est très difficile, voir impossible à diriger. De plus, la qualité de l'enseignement et la discipline s'en ressentent très vite. Je reviendrai sur ce sujet en fin d'assemblée.

Pour terminer sur ce chapitre du camp musical, j'aimerais remercier de tout cœur les quelques 50 personnes qui se mettent à disposition pour assurer le bon déroulement du camp, les 25 monitrices et moniteurs, les 15 personnes qui composent l'équipe cuisine, ainsi que les 12 surveillants de nuit.

A toutes et à tous, un immense MERCI !!

Deuxième manifestation de l'année écoulée, les rencontres musicales à Vaulruz. Je tiens à remercier infiniment le comité d'organisation pour le magnifique samedi qu'ils nous ont offert. L'un des points qui a ravi tous les participants fut la centralisation de la fête. Bien sûr, il y a toujours des personnes mécontentes. Mais même si la qualité d'écoute n'était pas des plus parfaites dans la cantine, rappelez-vous les remarques inverses lors de l'édition précédente à Cressier où les ensembles se présentaient dans une salle polyvalente, mais malheureusement devant un public trop clairsemé. Ces rencontres se veulent souples et pas aussi rigides qu'une fête cantonale. Dès lors, je ne vous dirai qu'une seule chose : attendons la prochaine édition qui je n'en doute pas innovera aussi par rapport à ses aînées.

Pour l'avenir, suite à la dernière fête cantonale à Misery, le comité cantonal et la commission de musique étaient d'avis qu'il faille modifier notre partenariat avec l'Association fribourgeoise des Musiciens vétérans. Et bien, le contact est pris avec le comité des musiciens vétérans et nous vous préparons une collaboration des plus originale pour la prochaine fête cantonale à Marly, mais je n'en dis pas plus, puisque nous devons encore nous rencontrer pour fixer les détails avec le comité d'organisation de Marly. Je tiens déjà à remercier le comité des vétérans fribourgeois pour son soutien et sa présence lors de toutes nos manifestations.

Les 19, 20 et 21 novembre prochains, Belfaux organisera le concours cantonal de solistes. Lors de cette manifestation, l'AFJM remettra, dimanche soir, le 1<sup>er</sup> prix au champion fribourgeois. La majorité des participants étant membres d'ensembles de jeunes, nous avons trouvé normal de réitérer, pour la 3<sup>ème</sup> fois, notre soutien à ce rendez-vous cantonal annuel.

Depuis notre dernière assemblée annuelle des délégués, le comité cantonal et la commission de musique se sont réunis à une vingtaine de reprises. Avec le lancement d'un échéancier, j'ai pu constater que notre Association a la chance de pouvoir compter sur des personnes compétentes et disponibles. Ces personnes, ce sont vous, chers amis du comité cantonal et de la commission de musique. Je tiens devant cette assemblée à remercier Patric Zbinden, vice-président, Jean-François Rolle, caissier, Chantal Duruz, secrétaire correspondance, et Olivier Grand, secrétaire protocole. J'ai énormément de plaisir à travailler avec vous qui mettez à disposition vos qualités humaines, professionnelles mais également votre amitié. Pour la commission de musique, qui accomplit un travail très important lors du camp musical, mes remerciements vont à Hugo Stern, président de ladite commission et Luc Vonlanthen, vice-président et également à Cindy Gothuey, Marc Francey et Christophe Crausaz. Je les remercie tous du sérieux avec lequel ils remplissent leur fonction au service de la jeunesse musicale.

Parmi ces personnes, je tiens encore à féliciter et à relever la nomination de Patrick Zbinden à la commission de musique de l'Association suisse des jeunes Musiciens et Hugo Stern pour avoir accepté d'être membre de la commission allant traiter du problème de l'intégration des jeunes musiciens dans les sociétés d'adultes.

Cette commission a été mise sur pied par Richard Tarrès et compte, parmi elle, notre ancien président de la commission de musique, et oui, on ne peut pas nous quitter comme cela, n'est-ce pas Bernard ?

Je vous demande de les applaudir.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les délégués, de tout ce que vous faites dans le quotidien pour les jeunes de vos sociétés.

Merci de votre attention.

## 6. Rapport du président de la commission musicale (Monsieur Hugo Stern)

Mesdames, Messieurs,

Chers délégués,

Je vous entretenais brièvement l'an passé, au sujet de la motivation, celle des jeunes musiciens et la nôtre bien évidemment. S'il est relativement aisé d'en parler, il est certainement beaucoup plus difficile de définir avec certitude ce qui provoque et ce qui entretient dans la durée cette motivation indispensable.

On me répondra facilement en disant : un répertoire attrayant, un chef dynamique, une bonne ambiance, sans doute... sans doute... Mais serait-ce si simple ? Je ne le crois pas. Ma modeste expérience ne m'a apporté jusqu'ici qu'une seule réponse, face au fourmillement des activités qui nous sont proposées et à l'avalanche d'informations que nous subissons à chaque instant de par l'explosion des médias, Mesdames, Messieurs, comme un phare dans le brouillard de ma Broye natale : l'exigence. Mais attention, c'est un mot très dangereux. L'exigence est celle qui frappe d'abord à notre porte avant d'aller chez les autres. L'exigence n'est pas le mépris des faibles, ni l'intolérance. L'exigence ne serait rien sans la vision commune d'un objectif à atteindre. L'exigence ne brime pas l'expression, elle n'éteint pas le feu sacré.

Vous savez, j'ai une très belle image qui me revient d'hier, c'est tout frais. Une de mes élèves de deuxième année, lors du début des répétitions des chants de Noël, chantait "une fleur m'a dit ce matin..." avec une énergie extraordinaire. Que devais-je lui dire : "écoute, Sandra, c'est trop haut, c'est trop fort, ce n'est pas tout à fait juste" ou fallait-il simplement rester en admiration devant cette envie et cette motivation, devant cette conviction. Il faut savoir trouver le juste milieu.

L'exigence ne serait rien et serait stérile sans le cœur, sans la qualité des relations humaines. L'exigence, je poursuis, c'est ce qui nous a conduits, mes amis et moi-même, à l'écoute des jeunes du camp 1999 à étalonner le test d'admission sur la difficulté réelle du répertoire abordé lors du camp musical.

C'est pour conclure, ce qui anime la belle équipe siégeant devant vous cet après-midi, et enfin, c'est aussi ce qui animera, j'en suis persuadé, la commission cantonale chargée d'étudier la question préoccupante de l'intégration des jeunes dans nos sociétés d'adultes dès sa constitution vendredi prochain à Romont.

Soyez toutes et tous assurés de mon amitié et de ma gratitude pour votre engagement que je sais exceptionnel et de votre généreuse attention, merci.

## 7. Rapport du caissier et de la société vérificatrice des comptes et approbation par l'assemblée

Le caissier, M. Jean-François Rolle, nous présente un résumé des comptes de notre association. La nouvelle fortune augmentée du profit de l'année écoulé, soit Fr. 1'635.65, s'élève à Fr. 13'372.95. Il nous présente également un budget pour le camp 2000.

Etant donné qu'aucune question n'est posée au caissier, les vérificateurs de la Société de musique La Lyre de Farvagny déclarent les comptes exacts et ces derniers sont acceptés par l'assemblée.

Cette dernière adresse un grand merci au caissier.

## 8. Fixation de la cotisation annuelle

Sur proposition du comité cantonal, l'assemblée accepte une cotisation annuelle inchangée à Fr. 20.00 et une amende inchangée de Fr. 50.00 pour les sociétés absentes, sans excuse écrite adressée au président avant l'assemblée.

## 9. Désignation du lieu de la prochaine assemblée et nomination de la société vérificatrice des comptes

Dans le respect de la tradition, la Gérinia de Marly se fera le plaisir d'organiser notre prochaine assemblée des délégués à la grande salle de Marly, le 11 novembre 2000. Cette proposition est acceptée par acclamation. De plus, cette dernière fonctionnera également comme nouvelle société vérificatrice des comptes.

## 10. Informations relatives à la prochaine Fête Cantonale des Jeunes Musiciens Fribourgeois à Marly (les 16, 17 et 18 juin 2000)

Parole est donnée à M. Pascal Kuenlin, président du comité d'organisation de la fête susmentionnée.

C'est avec beaucoup de plaisir qu'un comité d'organisation de 11 personnes s'est formé, déjà au printemps 1999, suite aux premières discussions qui ont déjà eu lieu en décembre 1998. Après que les délégués soient informés des dates de la fête, il est fait mention du souper de soutien pour la fête qui aura lieu le 6 mai 2000 à Marly.

L'état des travaux est très bien présenté par M. Kuenlin, folios à l'appui. Le kiosque à musique de la RSR sera de la fête. La Philharmonica de Mendrisio donnera un concert de gala le samedi soir. Un programme complet en l'état sera distribué aux délégués, accompagné d'un formulaire de pré-inscription. Le prix proposé de la carte de fête est de Fr. 18.00 (Fr 1.00 de plus que lors des fêtes précédentes). Il est accepté par notre assemblée.

Exceptionnellement, le morceau d'ensemble ne sera pas "Le Vieux Chalet" de l'Abbé Joseph Bovet. Nos jeunes musiciens joueront une création de M. Jean-Claude Kolly. Cette partition serait offerte par l'Association cantonale des Musiciens vétérans. Cette dérogation est acceptée par les délégués.

La parole est donnée à M. Pierre Niedegger, Président de la Société de musique de Marly qui nous présente les infrastructures de la Fête cantonale 2000 ainsi que le parcours du cortège. Les différents experts de la fête (musique et tambour) sont également portés à la connaissance des délégués.

M. Kuenlin remercie les membres de l'AFJM et donne rendez-vous à toutes et à tous à Marly.

## 11. Admissions, démissions, exclusions

Comme l'année passée, il n'y a bien entendu ni démission, ni exclusion. Par contre, sur proposition du comité, l'assemblée accepte par applaudissement l'adhésion de la société de musique d'Ependes.

Cette nouvelle société porte le nombre des sociétés affiliées à notre Association cantonale à 84.

## 12. 22<sup>ème</sup> camp musical

Ce camp 2000 aura lieu du 25 au 28 avril à Romont, commune d'honneur de notre association. Notre président rappelle aux délégués que les inscriptions pour ce camp doivent être remises à M. Vonlanthen ce jour ou retournées par courrier au plus tard le samedi 13 novembre 1999, le cachet de la poste faisant foi. Chaque président ou responsable des jeunes doit prendre ses responsabilités et respecter ce délai.

Parole est donnée à M. Hugo Stern, président de la commission de musique qui fait une présentation du camp 2000. Les différents ateliers ainsi que le concert pédagogique seront prochainement fixés. Par contre, le pilier central de ce camp est d'ors et déjà assuré. En effet, deux compositions ont été commandées à M. Jean-François Michel. Ces deux pièces seront interprétées lors du concert final qui aura lieu le vendredi 28 avril à la salle polyvalente de Cousset.

Parole est donnée à M. Bernard Maillard, qui relève l'augmentation des membres de l'AFJM ainsi que des participants à notre camp. Il rend également attentif le Comité et la Commission musicale à la difficulté des tests. Est-ce le vœux de l'association d'organiser un camp élitare à défaut d'un camp de formation ? M. Maillard propose des examens d'admissions plus accessibles, mais une limitation des jeunes par une réduction de l'âge d'admission jusqu'à 16, voir 15 ans. Mais il relève son opposition à un camp élitare.

M. Oberson reprend la balle au bond et passe directement au dernier point du tractanda, soit les divers afin de lire une proposition de La Lyre de Corpataux-Magnedens et de l'Harmonie d'Onnens.

## 13 Divers

Lecture de la lettre des sociétés susmentionnées :

Concerne : proposition à l'assemblée générale du 6 novembre 1999

Monsieur le Président,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous tenons tout d'abord à vous féliciter pour l'organisation du camp des jeunes musiciens. Le travail que vous accomplissez pour nos jeunes est absolument remarquable. Il est tel que vous devenez presque victime de votre succès, succès qui nous cause quelques soucis de par le système de sélection actuel.

Nous nous permettons donc par la présente de vous remettre une proposition à soumettre dans les divers de votre assemblée du 6.11.1999. Son but est de modifier les critères de sélection (test).

Les cours de formation d'élèves dans nos sociétés se donnent bien évidemment par groupe de jeunes qui se soudent toujours plus au fur et à mesure de leur avancement. Au moment où ces derniers ont atteint l'âge et les connaissances nécessaires pour participer au camp des jeunes, ils s'y inscrivent généralement tous. Or vous êtes contraints de par les infrastructures actuellement à votre disposition de restreindre le nombre de participants en soumettant ces derniers à un examen. Lorsque 2 ou 3 jeunes d'un groupe le réussissent et que le 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> échoue, ce dernier a vite tendance à se sentir abaissé voir à quitter nos sociétés alors même que son niveau musical n'est pas inférieur à celui des autres. Afin d'éviter de tels problèmes mettant nos sociétés à l'épreuve, nous vous proposons les solutions suivantes :

### 1. Choix des participants par les sociétés

Le nombre maximum de participants à votre camp pourrait être réparti entre les différentes sociétés membres de votre association selon une clé tenant compte du nombre de membres de la société. Les sociétés de cadets recevraient bien évidemment un contingent par exemple le triple des sociétés d'adultes. Il appartiendrait ensuite aux sociétés, respectivement leurs directeurs de désigner les jeunes, participant au camp, selon le contingent reçu. Nous pourrions de ce fait gérer nous-mêmes, en interne, les problèmes cités plus haut.

### 2. Organisation d'un deuxième camp, selon les inscriptions

Notre deuxième proposition serait d'organiser un 2<sup>ème</sup> camp de niveau inférieur au premier afin de permettre aux jeunes un peu moins qualifiés de tout de même participer à votre camp musical.

Nous sommes forts conscients de l'énorme travail que vous demande l'organisation d'un camp. Cette deuxième proposition pourrait éventuellement être prévue pour le cas où le nombre de candidats approcherait les 250.

Nous vous remercions de soumettre nos propositions à votre assemblée et vous présentons, Monsieur Le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, nos respectueuses salutations

Signés par les sociétés de musiques : La Lyre, Corpataux-Magnedens  
L'Harmonie d'Onnens

Une réponse est donnée par M. Bernard Maillard. Les tests avaient été instaurés en son temps par le comité et la Commission de musique afin d'avoir un critère égal pour tous les jeunes. De plus, l'organisation d'un 2<sup>ème</sup> camp demanderait le double de bénévoles et de travail, ce n'est donc pas une solution envisageable. Par contre, l'instauration de Da Capo et de Dal Segno était voulue afin de ne pas créer de castes au sein des jeunes, entre les "forts" jouant dans le groupe des forts et les "faibles" jouant dans le groupe des moins forts.

M. Hugo Stern explique l'idée de la commission de musique dans l'instauration des ces tests. Les décisions de participation ne sont plus prises à la fin de la journée de test, mais par écrit plus tard. Il explique également que la raison principale du test plus compliqué était d'avoir une palette plus élargie afin de situer les jeunes dans leur niveau musical.

Différentes discussions suivent. Plusieurs membres prennent la parole sur la subtilité des solutions des sociétés de Corpataux-Magnedens et d'Onnens. Il y a également des partisans de la baisse de l'âge des jeunes.

Le comité a pris note des intérêts et des soucis des délégués et fera parvenir prochainement une réponse par courrier.

Notre président met une nouvelle fois le problème des livrets de musicien au clair. Une personne jouant dans une société de musique d'adultes affiliée à l'ASM par le biais de la Société cantonale des Musiques fribourgeoise a l'obligation d'avoir un livret de musicien et doit ainsi payer la cotisation. Ce n'est plus un choix, car si la personne est jeune ou moins jeune, l'ASM a libéralisé complètement l'âge d'entrée dans ses sociétés membres. Un contrôle approximatif du nombre de cotisants est effectué lors des fêtes cantonales d'adultes.

Un jeune jouant dans un ensemble constitué affilié à l'AFJM ou dans l'école de musique d'une société d'adultes affiliée à l'AFJM peut demander l'obtention d'un livret de musicien auprès de la Société cantonale des Musiques fribourgeoises, respectivement M. Rémy Renevey, en précisant bien que vous désirez un livret avec le feuillet AFJM. Référez-vous à l'art. 29 des statuts de la Société cantonale des Musiques fribourgeoises.

La date du livret et non du feuillet AFJM sera inscrite lors de l'entrée du jeune dans une société d'adulte et fixera ainsi le commencement des cotisations et il n'y a pas d'âge minimal. Ainsi toutes les années passées dans un ensemble de jeunes ou une école de musique seront prises en compte pour les distinctions de 25, 40 et 50 ans remises par le comité de la Société des musiques fribourgeoises. Seule la distinction de l'ASM pour 35 ans d'activité ne tient pas compte de ces années.

Pour en finir avec ce sujet, M. Oberson rappelle que les sociétés de musique ne peuvent pas inscrire dans le livret le nom d'un ensemble de jeune. Seule une société affiliée à la Société cantonale des Musiques fribourgeoises peut y être inscrit. Et si le nom d'une société affiliée y est inscrit, la société a l'obligation de payer les cotisations. C'est pour cette raison qu'existent le feuillet vert et le partenariat instauré avec le comité cantonal des adultes depuis 1992.

Notre président rappelle également l'existence du site de l'AFJM. Le nouveau nom de notre site est :

**[www.afjm.ch](http://www.afjm.ch)**

Il est également rappelé que ce site est à la disposition des membres et des comités d'organisation des fêtes cantonales et des rencontres musicales. Prière de prendre contact avec notre caissier, M. Jean-François Rolle.

M. Oberson profite de ces divers afin de remercier une nouvelle fois très chaleureusement toute l'équipe de cuisine qui officie lors de notre camp.

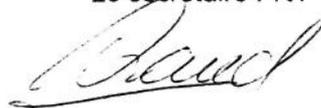
Parole est donnée à M. Bernard Maillard qui apporte à l'assemblée les salutations de M. Richard Tarrès, président de la Société cantonale des Musiques fribourgeoise. De plus, M. Maillard informe l'assemblée de la mise sur pied d'une commission qui travaillera sur les problèmes d'intégration des jeunes dans les sociétés d'adultes. Elle analysera le pourquoi des démissions des jeunes après peu de temps dans nos sociétés de musique. Elle sera formée de plusieurs personnes représentant la jeunesse, les responsables des sociétés d'adultes et des sociétés de jeunes et des directeurs.

M. Stern, président de la commission de musique prend une dernière fois la parole afin d'informer les délégués que le maximum est fait pour que les jeunes d'une même société puissent jouer dans le même ensemble (Da Capo ou Dal Segno). Il demande la compréhension des participants.

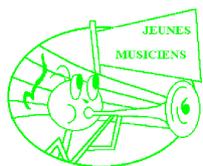
M. Jean-Marc Oberson clôt cette assemblée des délégués.

Semsaes, le 3 octobre 2000

Le secrétaire P.V.



Olivier Grand



A.F.J.M

**RAPPORT  
DU PRÉSIDENT  
1999**

6 novembre 1999

Lieu : Farvagny

Messieurs les présidents d'honneur,  
Monsieur le Vice-Président d'Honneur,  
Mesdames et Messieurs les membres d'honneur,  
Mesdames et Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs les délégués des sociétés,

C'est une très grande joie et un plaisir pour moi que de vous présenter à Farvagny mon troisième rapport en tant que président et ainsi celui des 3/4 du manda que vous m'avez confié à la Tour-de-Trême.

La première année fut celle de la découverte et de la prise en main, la deuxième celle du travail et des contacts....la troisième celle des changements. En effet, dans tous les domaines que l'AFJM connaît, aucun n'est resté statique.... le fonctionnement du comité.... les status..... les règlements..... le camp musical..... et ceci grâce au dynamisme du comité qui m'entoure.

En effet, la saison 1998-1999 fut bien chargée :

Tout d'abord le 21<sup>ème</sup> camp musical cantonal qui s'est tenu du 6 au 9 avril dernier à Romont: commune que nous avons honoré lors de notre assemblée de 1997. En effet cela fait bien des années que notre association à la chance de pour voir compter sur un partenariat qui nous assure, en principe, la mise à disposition des locaux nécessaires à l'enseignement et au logement et je les en remercie encore très vivement, je prie Monsieur Jean-Denis Cornu, conseiller communal et président d'honneur de notre association de remercier tous les membres du conseil communal pour le soutien qu'ils montrent à l'égard de la formation instrumental des jeunes de notre canton.

Le camp cantonal 99 a repris, dans sa conception fondamentale, la structure bipartite adoptée depuis 1994 : création de deux formations instrumentales autonomes et travaillant un programme musical différent (Dal Segno et Da Capo); mise en place d'ateliers musicaux sur 2 demi-journées ( Visite du musée du Vitrail et de la Collégiale de Romont; présentation des cours de direction par Monsieur Pierre-Etienne Sagnole membre de la commission de musique de la société cantonale des musiques fribourgeoise ;et visite du des locaux de Radio Fribourg et de la Bibliothèque Universitaire de Fribourg).

Outre le formidable concert donné le mercredi soir par l'ensemble de saxophone "Les Marquis de Sax" dont le chant de la célèbre Valse de Tcheikowsky résonne encore dans les dortoirs, ce 21<sup>ème</sup> camp a été marqué de la présence d'un soliste invité, en la personne de M. Claudio Pontiggia, professeur de Cors au conservatoire de Fribourg et soliste international puisqu'il accompagna très souvent les plus grands Dieux du Jazz lors de leur passage au festival de Montreux.

Lors de ce 21<sup>ème</sup> camp, le comité et la commission ont voulu modifier l'infrastructure des logements en augmentant le nombre de participants au maximum. Et bien tant le comité et la commission de musique sont arrivés aux mêmes conclusions..... bien que nous ayons accueilli 200 jeunes lors de ce camp et ainsi du en refuser qu'une dizaine, le bilan du camp tant du côté musical que administratif ne fut pas celui attendu.... en effet une harmonie de 100 jeunes est très difficile à diriger et la qualité de l'enseignement s'en ressent très vite et également la

Pour terminer sur ce chapitre du camp musical, j'aimerais remercier de tout coeur les quelques 40 personnes bénévoles qui se mettent à disposition pour assurer le bon déroulement du camp : les 20 monitrices et moniteurs, les 12 personnes qui composent l'équipe cuisine, ainsi que les 12 surveillants de nuit.

A toutes et à tous, un immense MERCI !!

Deuxième manifestation de l'année écoulée, la 14<sup>ème</sup> Fête Cantonale des Jeunes Musiciens, les 24, 25 et 26 avril 1998, à Misery. Je tiens à remercier très sincèrement le comité pour l'organisation parfaite de cette manifestation et plus spécialement Monsieur Jean-Pierre Equey. Cher Jean-Pierre, le thème du cirque est certainement l'un des plus traité avec la jeunesse, mais la preuve que le choix fût judicieux a été démontrée par les regards sur la magnifique décoration, les sourires à l'apparition d'un clown présidentiel ou non, et l'ambiance magnifique durant tout le week-end et je vous en suis très reconnaissant.

Suite à cette fête, le comité cantonale et la commission de musique sont d'avis qu'il faille modifier notre partenariat avec l'association fribourgeoise des musiciens vétérans dans le cadre du cortège. En effet, je pense qu'une autre participation peut être trouvée et être ainsi totalement vouée aux buts que nos statuts et règlements se sont fixés. Des contacts ont été pris avec les responsables et nous vous en donnerons les résultats lors de notre prochaine assemblée.

Depuis notre dernière assemblée annuelle des délégués, le 22 novembre 1997, le comité cantonal et la commission de musique se sont réunis à une vingtaine de reprises. Avec la modification des statuts et du règlement de Fête, mais aussi la création d'un règlement des Rencontres, j'ai pu constater que notre Association a la chance de pouvoir compter sur des personnes compétentes et disponibles. Ces personnes, ce sont vous, chers amis du comité cantonal et de la commission de musique. Je tiens devant cette assemblée à remercier Patric

Zbinden, vice-président, Jean-François Rolle, caissier, Pascal Aebischer, secrétaire correspondance, et Olivier Grand, secrétaire interne. J'ai énormément de plaisir de travailler avec vous qui mettez à disposition vos qualités professionnelles. Pour la commission de musique, qui accomplit un travail très important lors du camp musical, mes remerciements vont à Hugo Stern, président de la dite commission, Nicolas Fragnière qui nous a fait parvenir sa lettre de démission, Luc Vonlanthen et Cindy Gothuey, secrétaire. Je les remercie tous du sérieux avec lequel ils remplissent leur fonction au service de la jeunesse musicale.

Je vous demande de les applaudir.

Suite au travail effectué par notre secrétaire, nous avons inauguré le 1<sup>er</sup> juillet 1997 notre site internet avec comme adresse [www.afjm.org](http://www.afjm.org). Ce site est encore en période de rodage et je vous en parlerai dans le point des divers.

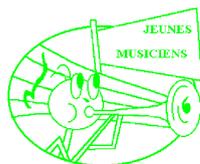
Permettez-moi de terminer ce rapide tour d'horizon de nos activités par une partie plus personnelle :

Il y a deux années, en reprenant les rênes de l'AFJM, je vous rappelais que notre association devait plutôt porter l'appellation : "Association fribourgeoise francophone des jeunes musiciens"... et bien, chers délégués j'aurai le plaisir de soumettre à l'assemblée l'admission de la première société Singinoise. Qui sait, est-ce le premier pas vers l'adhésion de toutes les sociétés du canton de fribourg. L'avenir nous le dira, mais avec la collaboration du giron de la Singine et de cette nouvelle société, je m'efforcerai d'encourager toutes les sociétés alémaniques à nous rejoindre.

Je termine mon rapport en aillant une pensée pour Clément Dénervaud qui nous a quitté au début du mois. Il a dévoué, sa trop courte vie, à la formation des jeunes tambours et moins jeunes de notre canton.....

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs les délégués, de tout ce que vous faites dans le quotidien pour les jeunes de vos sociétés.

Merci de votre attention.



**Association Fribourgeoise  
Des Jeunes Musiciens**

Le Président

**Jean-Marc OBERSON**